

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Président : Gérard Paulin

Secrétaire : Julien Masson

Présents : Tous, sauf : M-France Dubrez

DOSSIER AGRICOLE :

Arnaud Vuillemin a assisté à la réunion du conseil pour expliquer les difficultés qu'il rencontre dans la reprise de la ferme de J-Claude Maire (qui souhaite partir en retraite) en raison de la convention précaire que la Mairie veut instaurer avec la SAFER, sur une superficie de 9ha sur 6 ans, renouvelable 1 fois.

Après avoir échangé sur cette « précarité » et sur le mode d'exploitation (en individuel ou en GAEC) qu'Arnaud devra choisir, le Conseil décide d'attendre sa réponse.

TRAVAUX :

- **ECOLE** : Avis favorable de la DDT, qui demande de réaliser avant les travaux des diagnostics Amiante et Plomb ; ainsi que de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine). Le marché d'appel d'offres sera lancé dans le courant du mois de janvier 2018.
- **ECLAIRAGE PUBLIC** : la rénovation de l'éclairage public sera confiée au SYDED qui installera des luminaires répondant aux normes d'économie d'énergie, ce qui permettra de dégager des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui seront vendus à un organisme spécialisé (SONERGIA) à un prix fixe défini par le Syndicat mixte Pays du Ht Doubs. Ainsi la commune devrait bénéficier de la subvention du SYDED et de la vente des CEE pour cet investissement. L'estimation de ces travaux sera communiquée par le SYDED avant la fin de l'année.
- **CIMETIERE** : Les pavés posés autour du Columbarium ont coûté 1 979 € TTC. La pose des 4 caveaux de 2 places a coûté : 9 074 € TTC. 2 Cavurnes ont été installées.

CFD (Communauté de communes) :

- **CLECT** : (commission locale d'évaluation des charges transférées). Cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges financières, liées à l'urbanisme et plus précisément du PLU transférées à la CFD. Le rapport de la CLECT est approuvé par le conseil, ainsi que la méthode dérogatoire adoptée par la CLECT, qui induit de ne rien soustraire des Attributions de Compensation.
- **FREE** : Le Conseil décide d'autoriser FREE Mobile à accomplir toutes les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives à l'installation d'une antenne qui permettra d'exploiter un réseau radio électrique de 3^{ème} génération. Le conseil accepte de passer un contrat de bail avec FREE Mobile pour la parcelle référencée 44 ZD de 62 m² pour un loyer annuel, toutes charges incluses et d'un montant forfaitaire de 1 500 € net, payable semestriellement d'avance le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet de chaque année et pour une durée de 12 années entières et consécutives. Le Conseil autorise le maire à signer les actes se rapportant à ce contrat de bail.
- **Droit de préemption** : le Conseil décide de prendre ce droit afin de disposer d'un instrument juridique qui peut préserver les intérêts de la commune.

Colis de Noël :

Livraison des colis le samedi 16/12 à 11h et distribution dans la semaine.

Vœux du Maire : le vendredi 5 Janvier 2018 à 20h00 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 22h30

Le Maire